

# COMITÉ SYNDICAL

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du VALROMEY, légalement convoqué en date du 27 septembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de Pays du Valromey, sous la présidence de Marc CHARVET, Président du SIVOM du Valromey.

**PRÉSENTS** : Annie MEURIAU, Gérard BERTHIER (Arvière-en-Valromey), Claude JUILLET, Dominique CHARVET, Evelyne SERPOL (Champagne-en-Valromey), Bernard GIRAUD-GUIGUES, Bernard ANCIAN, Bernard PERRET, Jean ROCHE (Haut-Valromey), Eric PILLARD (Ruffieu), Jean-François DUCRUET, Yves BERT (Talissieu), Pauline GODET, Marc CHARVET, Jean-François MARTINE (Valromey-sur-Séran).

**ABSENTS EXCUSÉS** : Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey) : pouvoir donné à Annie MEURIAU, Laurence ROUX (Champagne-en-Valromey) : pouvoir donné à Claude JUILLET, André BOLON (Valromey sur Seran) : pouvoir donné à Pauline GODET, Fabien BRASSARD (Valromey sur Seran) : pouvoir donné à Marc CHARVET, Frédérique GARIN (Valromey sur Seran).

**ABSENT** : Sébastien VIGNAND (Arvière-en-Valromey),

Bernard GIRAUD-GUIGUES a été désigné secrétaire de séance.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/07/2019

Le procès-verbal de la séance du 24/07/2019 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Observatoire astronomique de la Lèbe : travaux, acquisition matériels, problèmes téléphoniques.

Le Président expose l'avancement des travaux :

Planétarium : des réserves sont à lever concernant le lot 1 (engazonnement, pose de panneaux et reprise de l'enrobé devant la porte d'entrée).

Bâtiments T500 et T600 : les plateformes de stationnement doivent être rendues accessibles aux PMR (consultation d'entreprises en cours).

Bâtiment T600 : Une porte sécurisée doit être posée.

Puis, il fait part de la décision du Président de l'observatoire de ne plus acheter les tablettes numériques et les spectroscopes initialement envisagés (les possibilités du planétarium ouvrent d'autres possibilités) et de sa demande de transférer la ligne prévue sur un autre poste. Dossier à l'étude.

Cette décision entraîne un nouveau délai de réalisation d'où la nécessité de demander un report de l'échéance de la convention FNADT (initialement fixée au 31/12/2019).

Enfin, il explique les problèmes de télécommunication rencontrés sur le site (téléphone, internet) et de la difficulté de faire intervenir Orange malgré de nombreuses demandes. Dernièrement, une équipe a pu retendre le câble à l'entrée du chemin et une autre intervention est prévue pour vérifier les raisons de l'instabilité de la ligne. Un contact sera pris avec le SIEA pour envisager la solution de la fibre optique.

### 3. Plan d'eau de la Vendrolière.

Un compromis de vente a été signé le 01 août dernier avec Mesdames LOISEAU et NERRIERE pour la cession des parcelles du plan d'eau de la Vendrolière ; cependant, début septembre, elles ont fait part de leur décision de ne plus s'associer et de renoncer à la fois à l'achat du terrain et à leur projet touristique. Se pose la question du devenir de ce terrain.

Bernard GIRAUD GUIGUES rappelle qu'une Orientation d'Aménagement et de Programmation valant UTN locale a été définie sur la zone de la Vendrolière et que seul un projet avec des hébergements touristiques ne sera accepté par la commune sur ce site.

Pauline GODET estime préférable que les terrains restent dans les mains d'une collectivité. Si le SIVOM a une réelle volonté de développer ce site, il pourrait lancer une consultation pour son exploitation.

Le Comité syndical, à l'unanimité prend acte de la décision de Mesdames LOISEAU et NERRIERE de renoncer à leur projet sur le site du plan d'eau de la Vendrolière, décide de dénoncer le compromis de vente signé le 01/08/2019 et d'annuler sa délibération du 25/06/2019.

#### **Bâtiments scolaires : travaux.**

L'assemblée prend connaissance des travaux réalisés sur l'année (ou en cours de réalisation) ainsi que des nouveaux projets à valider. Elle donne son accord sur les devis suivants :

- Ecole maternelle de Champagne : remplacement descentes de chenaux – entreprise GINESTE pour 415.29 € TTC.
- Ecole primaire de Champagne : remplacement mécanisme chasse d'eau – entreprise MONNIER pour 335.04 € TTC ; peinture couloir salles de classes – entreprise EZM pour 3 194.16 € TTC.
- Ecole primaire de Haut Valromey : réparation toiture préau – entreprise CARRIER pour 3 407.26 € TTC.
- École de Virieu le Petit : pose d'une barrière et de deux portillons – entreprise MOLLEX pour 6 186.72 € TTC.

À noter la fuite sur un des lavabos- fontaine de l'école maternelle de Champagne dont le changement est estimé à 2 725.20 € TTC par l'entreprise MONNIER (le modèle n'existe plus).

#### **4. Maison de Pays : travaux.**

Le Président indique que les travaux de la maison des jeux ont été réalisés, à l'exception de la pose des BSO. AIN'TERLUDE occupe désormais le bureau du 2<sup>ème</sup> étage.

Concernant la rénovation de la salle des fêtes et du hall pendant l'été 2019 (peinture, dalles de plafond, rideaux de scène), il propose de finaliser le dossier de consultation d'ici la fin de l'année.

#### **5. Tarifs de mise à disposition de salles aux associations extérieures.**

Le Président expose à l'assemblée que le SIVOM du Valromey met à disposition des associations les salles de la Maison de Pays et de l'école élémentaire de Champagne-en-Valromey pour l'organisation de cours et/ou de manifestations tout au long de l'année. Il rappelle que l'occupation de ces salles est gratuite pour les associations ayant leur siège dans une commune du SIVOM et payante pour les associations extérieures.

Il propose de fixer les tarifs comme suit :

- STUDIO LADY FITNESS (Zumba, Abdos et Pilate) : cours dans la salle des fêtes de la Maison de Pays et dans la salle de motricité de l'école élémentaire de septembre à juin = 400 €
- SEMEIA CAPOEIRA (Capoiera) : cours dans la salle des fêtes de la Maison de Pays de septembre à juin = 400€
- PORTE DU SHEN (Qi Gong) : cours dans la salle des associations de la Maison de Pays de septembre à juin = 300 €

Il ajoute qu'en cas de non restitution des clés en fin d'année, une somme de 50 € sera demandée (pour toutes les associations).

À l'unanimité, le Comité Syndical approuve les tarifs proposés.

#### **6. Avenant contrat SOCOTEC.**

Une délibération a été prise en date du 10/04/2019 approuvant la proposition de SOCOTEC pour la vérification périodique des installations techniques des bâtiments gérés par le SIVOM du Valromey : maison de pays, bâtiments scolaires, observatoire astronomique, maisons forestières. Des modifications doivent être apportées au contrat :

- pour la maison forestière d'Arvières, remplacer la vérification des installations d'appareils de cuisson par la vérification des appareils de gaz propane (le montant reste inchangé : 30 € HT).
- pour la maison de pays, rajouter la vérification de l'aération/assainissement des locaux pour un montant de 120 € HT.
- pour l'école de Virieu le Petit, rajouter la vérification de l'installation gaz alimentant la chaudière de l'école pour un montant de 45 € HT.

Il précise que ces prix sont fermes pour la durée du contrat.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité :

#### **7. Avance remboursable Ciné Rencontre.**

Le Président expose la demande de l'association Ciné Rencontre qui envisage l'achat d'un projecteur numérique d'un montant de 28 269.60 € TTC. Cet investissement serait financé grâce à des subventions de la CCBS (1 200 €), du Département de l'Ain (2 500 €) et de l'UE- Programme LEADER (13 261.76 €) et un autofinancement de 11 307.84 €.

Les subventions du Département et de l'Union européenne ne seront versées qu'après l'achat du matériel, l'association Ciné-Rencontre sollicite donc le SIVOM du Valromey pour l'attribution d'une avance remboursable dans l'attente du versement de ces sommes.

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte d'accorder à Ciné-Rencontre une avance remboursable d'un montant de 15 762 € (2 500 € + 13 261.76 € = 15 761.76 €, arrondi à 15 762 €), sans intérêt et remboursable avant la fin de l'année 2020, à réception des aides sollicitées. Il accepte d'effectuer la décision modificative suivante sur le BG 2019 :

Section d'investissement :

Compte 274 « prêts » : + 15 762 €

Compte 020 « dépenses imprévues » : - 15 762 €

## **8. Reprise de provision MDA.**

Vu le CGCT et notamment son article L.2321-2 qui oblige la collectivité à constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant la constitution, en 2012, d'une provision pour risque d'un montant de 50 000 € suite à la mise en liquidation judiciaire de la Sarl MDA,

Considérant l'opposition faite par la trésorerie de Belley sur une vente de terrain des frères ANCIAN, solidaires de la Sarl MDA, d'un montant de 24 816.66 €,

Monsieur Le Président expose à l'assemblée que sur les 99 458.31 € dus par Jean- Michel et Yves ANCIAN au titre de l'ordonnance du 21/08/2009, 50 000 € ont été payés et 24 816.66 € ont été saisis sur la vente de terrain. La somme de 24 641.65 € reste donc à recouvrer.

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte d'effectuer une reprise de provision partielle de 25 000 € et décide d'imputer ce montant au compte 7817.

## **9. Contrat de maintenance du logiciel MICROBIB.**

Un contrat de maintenance a été conclu avec la société MICROBIB pour assurer la maintenance complète du logiciel NOVALYS installé en système réseau à la Médiathèque du Valromey. Ce contrat est arrivé à échéance le 30/09/2019. La redevance pour la maintenance de ce logiciel est fixée à 357 € HT par an.

Le Président fait part de la demande de la bibliothécaire d'acquérir une licence supplémentaire pour un 3<sup>ème</sup> poste informatique, d'un montant de 202.50 € HT, soit une maintenance annuelle supplémentaire de 30 € HT. Puis, il explique l'intérêt pour la médiathèque d'augmenter sa visibilité en disposant d'outils permettant aux lecteurs de consulter le fonds, réserver des ouvrages, découvrir les nouveautés, soit sur place (grâce à l'acquisition d'une tablette mise à disposition du public), soit à distance depuis n'importe quel appareil. Il présente le devis de MICROBIB pour la mise en ligne du catalogue au prix de 88 € HT/an pour les années 2020 et 2021 (176 € HT les années suivantes).

Le Comité Syndical, à l'unanimité donne son accord pour l'achat d'une licence supplémentaire, d'un montant de 202.50 € HT, accepte de renouveler avec MICROBIB le contrat de maintenance du logiciel de la médiathèque pour un montant de 357 € HT du 01/10/2019 au 30/09/2020 auquel s'ajouteront 30 € HT liés à la nouvelle licence, valide l'achat d'une tablette et approuve la mise en ligne du catalogue de la médiathèque ainsi que le devis correspondant (MICROBIB pour un montant de 88 € HT les deux 1<sup>ères</sup> années) ;

## **10. Marché groupement achat d'électricité.**

Le Président rappelle à l'assemblée que le SIVOM est membre du marché d'achat d'électricité du SIEA (pour les bâtiments maison de pays et école primaire de Champagne). Le 1<sup>er</sup> marché arrive à terme le 31/12/2019 et sera renouvelé à partir du 01/01/2020.

À l'unanimité, l'assemblée décide de soutenir la transition énergétique en choisissant de l'énergie renouvelable à hauteur de 100% de la consommation, soit un surcoût estimé à 150 € HT par an.

## **11. Information sur les décisions prises par le Président.**

Dans le cadre de sa délégation le Président a validé les devis suivants :

Maison de pays :

- Investigation installation chauffage (SAS COURRIER CHAUFFAGE) : 1 904.40 € TTC

Ecole maternelle de Champagne :

- Réparation fuites sanitaires (SARL MONNIER) : 200.28 € TTC

Ecole primaire de Champagne :

- Réparation fuites sur chauffe-eau (SARL MONNIER) : 773.40 € TTC

## **12. Questions diverses**

- **Copieur** : le contrat passé avec ACS pour la location du copieur arrive à échéance fin mars 2020. Une nouvelle consultation sera lancée.
  - **ADESSA** : L'association interviendra le 12/11 de 14h30 à 16h30 pour un café-débat autour des addictions. Information à relayer.
  - **Association FRIP TRIP** : Cette association dont l'objet est de vendre des vêtements, chaussures et accessoires de seconde main recherche un local mis à disposition gratuitement pour servir de dépôt-vente. Une rencontre lui sera proposée pour connaître son fonctionnement et ses liens avec les autres associations locales, notamment la Ressourcerie Bugey sud.
  - **Mur d'Arvières** : À la question d'Annie MEURIAU sur la restauration du mur, il est répondu que le dossier de consultation devra être rédigé pour un démarrage des travaux au printemps 2020.
  - **Alarme école primaire Champagne** : Claude JUILLET signale que l'alarme se met en route fréquemment et de manière intempestive et demande de faire le nécessaire auprès d'un électricien.
  - **Boîte à dons** : Claude JUILLET constate que certains dons déposés dans le hall de la maison de pays se retrouvent détériorés dans la nature (cas d'une vieille télé). Il conviendrait d'être plus vigilant sur le type d'objets déposés.
  - **Charges scolaires** : Annie MEURIAU souhaite savoir comment se fait la répartition des dépenses communes de l'école de Virieu le Petit (travaux de toiture prévus en 2020).
  - **Trimax** : Yves BERT tient à souligner le manque de civisme de certains qui déposent des objets au pied des containers. Il est précisé que ces personnes risquent des poursuites par la CCBS. L'installation de fausses caméras semble être dissuasive.
- Le prochain comité syndical aura lieu le 6/11.

**La séance est levée à 22h05.**

**Le Président,  
Marc CHARVET**